

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2024

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE et THAUVIN

Etaient absents-excuses : M. DOUCET

Le Lundi 29 janvier 2024 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance .

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Lazare de la société Sunvest pour la présentation du projet agrivoltaïque des Charbonnières.

Il présente la société d'origine néerlandaise ainsi que les bureaux d'études associés.

Le projet porte sur la pose de panneaux photovoltaïques sur une partie agricole non cultivable, avec installation d'un élevage d'ovins. Le raccordement électrique a été demandé sur le poste de Preuilly/Claise ; en cas d'impossibilité, Sunvest envisagera un raccordement sur le poste de Pleumartin.

Monsieur Perron demande à ce sujet des informations sur le raccordement du projet de l'ancienne usine de Preuilly. Monsieur le Maire indique qu'il est déjà en registre pour le poste de Preuilly, puisqu'il a été approuvé par le préfet et que la construction est en cours.

Monsieur Lazare fait part des enjeux environnementaux du projet :

- le site est situé sur une zone humide pédologique, avec la présence de diverses espèces animales protégées dont la fauvette pitchou et le pouillot siffleur (oiseaux) , ainsi que la méliée et le damier de la succise (papillons) ;
- le terrain est depuis plusieurs années en jachère ;
- les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, déjà sollicités, ont transmis des prescriptions concernant l'impact patrimonial dont la nécessité de prévoir une haie pour cacher les panneaux de la départementale 725 ;
- le projet agricole est porté par des éleveurs ovins de Chaumussay
- le long de la route départementale, il y aura une haie arborée sur 4 mètres, puis la clôture puis la bande non équipée de 25 mètres.

Compte tenu de toutes ces prescriptions, 30 hectares sur les 42 du total de la parcelle restent exploitables pour l'implantation des panneaux.

Monsieur Chaboisson demande s'il sera possible de récupérer l'eau des panneaux pour abreuver les animaux. La réponse est négative car le volume récupéré ne sera pas suffisant, il faudra prévoir un branchement au réseau d'eau potable ;

Par ailleurs, les services d'incendie (SDIS) ont aussi demandé de respecter certaines règles de sécurité. Suite à question de Monsieur Chaboisson, monsieur Lazare précise que les services du SDIS veulent pouvoir faire le tour site avec les camions et demande donc des pistes de sécurité sachant qu'une bande de 25 mètres doit être préservée autour des panneaux.

Monsieur Vignaud demande qui procédera à l'entretien des allées préventives. Monsieur Lazare

répond que ce sera à la charge de l'exploitant ou de la société Sunvest.

Monsieur le Maire conclut la présentation en précisant qu'une réunion publique se tiendra en avril 2024, suivie d'une consultation avec enquête publique courant mai 2025, puis si accord du projet, réalisation des travaux sur un an, avec mise en service en 2026.

Monsieur Lazare préconise la programmation de la réunion publique, un samedi matin, avec présentation de panneaux explicatifs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Lazare de la présentation du projet faite aux conseillers municipaux.

## **1/ Délibérations :**

### ***1-2024 : Loi APER : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables***

Monsieur le Maire rappelle les orientations de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15.

Il précise le rôle de la Communauté de Communes et du Sous-Préfet de Chinon, référent départemental sur cette loi, ainsi que les positions du Député Henri Alfandari.

Il présente les zones de la commune proposées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Il indique que n'ont été retenus que les projets d'envergure : surfaces de plusieurs hectares et toitures sur hangar de plus de 500 m<sup>2</sup> au sol. Il précise que cela ne remet pas en cause la faisabilité de petits projets individuels tels la pose de panneaux photovoltaïques, dans la limite des contraintes d'urbanisme en vigueur (Site Patrimonial Remarquable et avis conforme de l'architecte des bâtiments de France).

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 3 novembre 2023 selon les modalités suivantes : réunion publique.

Les zones proposées sont les suivantes :

Electricité : Agrivoltaïque : parcelle cadastrale ZV 6

Electricité : Hydroélectrique : parcelles ZE 24 et ZL 81

Electricité : Photovoltaïque sur toiture : parcelles ZC 202, ZR 34, ZK 80, ZK 82, ZL 131, ZL 136, ZK 65, ZT 92, ZT 02, ZI 59, ZI 60, ZI 15, ZA 12, ZA 60

Besoin chaleur : chaleur renouvelable (Géothermie) : Toute la commune

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération, qui est acceptée à l'unanimité

### ***2-2024 : Demande de subvention au titre du FDSR auprès du Département pour les travaux de ravalement de façade de la Mairie.***

Projet approuvé en principe lors du vote du budget 2023, ce chantier prioritaire pourrait être engagé avant l'été. Une demande de subvention sera adressée au titre du FDSR « socle », garanti chaque année mais limité à 4 586 euros.

### ***3-2024 : Demande de subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat pour les travaux d'enfouissement des réseaux du bourg.***

Monsieur le Maire rappelle que ce programme est en cours d'étude et que chaque riverain a été ou sera contacté pour un rendez-vous sur place avec l'entreprise qui exécutera les travaux.

Monsieur Chaboisson demande si les travaux concernent bien les trois prestations : électricité, téléphonie et fibre optique.

Monsieur le Maire répond que les 3 sont prévus. Il indique aussi qu'il faut prévoir un lampadaire en plus afin d'éclairer l'impasse Dechêne, qui pour l'instant n'en est pas pourvue. Programmation des travaux au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

***4-2024 : Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique.***

Monsieur le Maire propose d'installer un radar pédagogique mobile au lieu-dit 'Les Bernardières, afin de ralentir la circulation de la route départementale 725 à la hauteur de ce hameau, et sécuriser ainsi la sortie de la route venant de la Ratrie, qui va prochainement passée en sens unique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire en profite pour indiquer vouloir sécuriser la circulation dans le Bourg en ralentissant les véhicules, opération non subventionnable. Divers aménagements (modification des priorités, places de stationnement, ligne blanche de chaussée) sont envisagés et feront l'objet d'un débat lors du vote du budget 2024.

***5-2024 : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'achat d'une cuve à eau enterrée, afin de récupérer l'eau de pluie pour les arrosages du fleurissement.***

Installée à proximité du nouveau hangar, cette cuve de 12 000 litres devrait permettre d'économiser l'eau du réseau, participant ainsi à l'effort de préservation des ressources demandé par le gouvernement.

**2/ Informations :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services de secours incendie (pompiers de Preuilley) organisent :

- un exercice feu dans l'Eglise le dimanche 4 février
- une formation de 15 personnes, aux 'gestes qui sauvent' le samedi 10 février de 9h à 12h à la salle des fêtes de Boussay. Inscriptions auprès du secrétariat de mairie ou directement auprès du SDIS.

Il indique aussi que la course cycliste professionnelle 'La Roue Tourangelle' passera sur la commune, dans la côte des Bois de Vaux le dimanche 24 mars et qu'il est demandé de prévoir 2 signaleurs. Monsieur Chaboisson se propose avec Monsieur Congourdeau.

Il fait aussi part de l'organisation des journées rurales (comice) les 9 et 10 août à Preuilley-sur-Claise. Chaque commune aura un stand de présentation afin de mettre en valeur ses atouts économiques et touristiques.

Monsieur Chaboisson propose de promouvoir le millénaire du Château, l'anniversaire de la mort de Jean Dufy et l'accueil de la zarbi'cyclette qui auront lieu cette année à Boussay.

Mme Boulineau présente le projet d'aménagement forestier et floral établi par la commission d'aménagement paysager de la halle, qui se réunira à nouveau le dimanche 4 février pour le choix définitif des plantations et des emplacements.

Il est aussi proposé d'implanter une table supplémentaire sur le site, peut-être en ramenant une de la Croix Gilette.

Pour délimiter et guider les voitures sur le parking, des plots en bois seront installés pour délimiter les places, mais en permettant le passage du tracteur tondeuse.

Le fléchage du parking sera de préférence à prévoir en bois.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour le temps passé sur ce projet d'embellissement du site autour de la halle et la passion partagée pour la nature.

Madame Boulineau propose aussi son aide pour 'renouveler' le fleurissement du bourg, en collaboration avec l'agent technique. Monsieur le Maire la remercie et demande à privilégier des plantes ne réclamant pas trop d'entretien.

La séance est levée à 20 heures 25.